

Le Conseil,

Vu le rapport du 10 octobre 1996, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

Je vous sou mets le dossier concernant la cession, à la commune de Genay, d'une parcelle de terrain située rue de la Grande Verchère sur le territoire de cette commune.

Il s'agit de l'ancienne rue des Epiciers, d'une superficie de 422 mètres carrés, déclassée par la délibération du 26 septembre 1994 et qui est nécessaire à la réalisation du projet "îlot du Casino" pour la construction d'un bâtiment de logements et de commerces.

Aux termes du compromis qui vous est présenté, ce bien serait cédé au prix de 63 300 F conforme à l'estimation des services fiscaux ;

B - Propose d'approuver ce document, de l'autoriser à signer l'acte authentique à intervenir et de fixer l'inscription de la recette ;

Vu ledit document ;

Vu la délibération du précédent conseil en date du 26 septembre 1994 ;

Oùï l'avis de ses commissions domaine et administration générale, finances et programmation et urbanisme, habitat et développement social ;

DELIBERE

1° - Approuve ce document et autorise monsieur le président à signer l'acte authentique à intervenir.

2° - Le montant de cette cession fera l'objet d'une inscription en recettes au budget de la Communauté urbaine - sous-chapitre 901-10 - article 210-3 - dossier n° 1 072 de l'exercice concerné ou son équivalent en nomenclature M 14.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,